SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 31 mai 2011 portant nomination des membres siégeant au sein des unions régionales de santé compétentes pour les pédicures-podologues

NOR : *ETSS1130514A*

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 4031-2 et D. 4031-16 ;
Vu la proposition de la Fédération nationale des podologues datée du 6 avril 2011,

Arrête :

Article 1er

Sont nommées membres des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les pédicures-podologues les personnes dont la liste est annexée au présent arrêté.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale et la directrice générale de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 31 mai 2011.

Le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé,
XAVIER BERTRAND

ANNEXE

MEMBRES DES UNIONS RÉGIONALES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ COMPÉTENTES POUR LES PÉDICURES-PODOLOGUES NOMMÉS DANS LES RÉGIONS SUIVANTES

Poitou-Charentes

M. Bruno SALOMON en remplacement de M. Dominique GUILLON pour la période du mandat restant à courir.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme ABIR NICOLARDOT en remplacement de M. Jean-Louis SORELLE pour la période du mandat restant à courir.

Rhône-Alpes

Dans l'annexe de l'arrêté du 6 avril 2011 portant nomination des membres siégeant au sein des unions régionales de santé compétentes pour les pédicures-podologues, au lieu de lire : « Mme Marie Pierre BARINCOURT », lire : « Mme Marie Pierre BARANCOURT ».

Guadeloupe

M. Jean-Philippe HALLEY.
M. Éric MEDELICE.
Mme Érika SILVESTRE TOBELEM.